

Vaccination

1. Qui décide ?

En France, la politique de vaccination est élaborée par le ministère de la Santé. C'est en particulier la Commission technique des vaccinations (CTV) de la Haute Autorité de Santé (HAS) qui est chargée de proposer des recommandations concernant les vaccinations et des adaptations pour la mise à jour du calendrier vaccinal.

Elle précise les modalités de réalisation des vaccinations : généralisation de la vaccination ou ciblage de populations à risque, âge de la vaccination, nombre de doses, périodicité des rappels...

2. Vaccins obligatoires et vaccins recommandés ?

La distinction entre vaccin obligatoire et recommandé est uniquement liée à l'histoire de la vaccination en France puisqu'initialement, les vaccinations obligatoires étaient destinées à combattre des maladies qui constituaient des fléaux sanitaires ([poliomyélite](#) , [diphtérie](#) , variole, [tétanos](#) , [tuberculose](#)), et que le législateur voulait que ces vaccinations soient accessibles à tous.

Les vaccins plus récents ont été recommandés et non rendus obligatoires car les autorités sanitaires ont estimé que le recours à la vaccination n'en serait pas affecté.

Les vaccins recommandés sont donc tout aussi importants et nécessaires que les vaccins obligatoires ; ils sont simplement plus récents. Ils permettent aussi de lutter contre des maladies graves voire mortelles chez les enfants et les adultes, qu'elles soient d'apparition rapide (par exemple certaines méningites ou septicémies) ou retardée (certains cancers).

Par ailleurs, certaines vaccinations, qui ne sont pas obligatoires pour la population générale, le sont pour [différentes professions](#) : professionnels de santé et étudiants des professions de santé, personnels de laboratoire, égoutiers, vétérinaires, personnels travaillant dans les transports sanitaires, dans l'alimentation, thanatopracteurs (métier consistant à prodiguer les soins de conservation aux défunts), personnels des établissements médico-sociaux, etc.

3. Le calendrier vaccinal ?

Le [calendrier des vaccinations](#) , appelé aussi calendrier vaccinal, décrit l'ensemble des vaccins à faire selon :

- l'âge de la personne
- les particularités de chacun

Le calendrier vaccinal précise aussi le nombre d'injections, le délai entre les injections et l'âge des rappels. Il est publié chaque année par le Ministère de la Santé.

4. Grossesse et vaccinations ?

Aucune toxicité sur le fœtus n'a été montrée avec les vaccins. On considère cependant qu'il est préférable de reporter les vaccinations après l'accouchement, sauf lorsqu'elles sont nécessaires en raison de circonstances particulières (voyage à l'étranger, épidémie...).

Les vaccins inactivés sont inoffensifs pour le fœtus.

Les vaccins vivants atténués sont déconseillés pendant la grossesse, bien que de nombreuses études aient montré l'absence de conséquences pour le fœtus : **le risque est donc plus théorique que réel.**

Il est nécessaire de s'assurer de l'absence de grossesse avant d'administrer le vaccin contre la

[rubéole](#)

(ROR) ou la

[varicelle](#)

. Cependant, une vaccination réalisée par mégarde chez une femme enceinte ne justifie pas une interruption de la grossesse.

Source : [« Vaccination Info Service »](#), site consulté le 26 octobre 2017

□

5. Documents et liens

- [« Vaccination Info Service »](#)
- Attestation de non-vaccination : "[InfoVacFrance](#)"
- [Rattrapage vaccinal](#)
- [Effets indésirables et réactions secondaires aux vaccins : distinguer le vrai du faux](#)
- [Centre de Référence sur les Agents Tératogènes \(CRAT\)](#)
- [Carnet de vaccination électronique](#)
- [Liste des vaccins selon la destination du voyage](#)
- [Calendrier vaccinal 2019](#)
- [Vaccination avant, pendant, et après la grossesse](#)

Vaccination

Mis à jour Mardi, 16 Juillet 2019 08:54
